



# PRÉFET DU RHÔNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*Le Préfet*

Lyon, le **02 FEV. 2022**

Monsieur le Président,

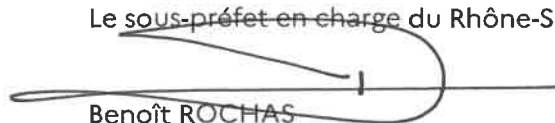
En complément de l'avis formulé par la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers du 17 janvier 2022 sur des modifications apportées par la communauté de communes Saône-Beaujolais à l'issue de l'enquête publique, je souhaite apporter quelques éléments d'ordre réglementaire au sujet d'un secteur de taille et de capacité d'accueil limitées sur l'ancienne commune de Monsols pour la transformation d'un local inusité de 400 m<sup>2</sup> en local de stockage pour une entreprise artisanale de ferronnerie.

Après avoir procédé à un changement de destination qui a été validé par la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers du 17 janvier 2022, vous devez aussi vous conformer aux dispositions que votre collectivité a inscrites dans la rédaction du règlement de la zone Ae1 qui dispose que les activités sur ce secteur de taille et de capacité d'accueil limités doivent correspondre à des activités artisanales, industrielles, de service ou de restauration existantes. L'installation de cette activité de stockage pour une activité de ferronnerie n'existant pas actuellement et comme une modification ne viendrait pas remettre en cause l'économie générale du projet, je vous invite à apporter les modifications nécessaires avec la création d'un sous-secteur pour ce secteur de taille et de capacité d'accueil limitées et une rédaction adaptée à la création d'une nouvelle activité artisanale pour le règlement. Cette modification pourra donc être prise en compte dans le cadre de l'approbation du plan local d'urbanisme intercommunal.

Mes services restent à votre disposition pour un accompagnement sur ces éléments.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
Le sous-préfet en charge du Rhône-Sud,



Benoît ROCHAS

Monsieur Jacky MENICHON  
Président de la communauté de communes Saône Beaujolais  
105 rue de la République  
CS 30010  
69220 BELLEVILLE